Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 022-212200158-20261007-2026_355-DE

Commune de
BREHAND

DÉPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de PLÉNÉE-JUGON
Commune de BRÉHAND

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 OCTOBRE 2026

Nombre de membres en exercice : 19
Par suite d'une convocation du 1er Octobre 2026 les membres composant le conseil municipal se sont réunis Salle François Cherdel, le 7 Octobre 2026 à 19 heures.
sous la présidence de Monsieur Yves Ruffet, Maire.

Présents : 14

Yves Ruffet	Marcel Le Moine	Mickaël Le Devehat	Marie-Annick Desaneaux Benoit
Patrick Robert	Etienne Le Boucher	Catherine Guillot	Maud Defin
Maryline Le Picard	Delphine Flageul	Florian Bruyère	Gaëlle Daboudet
Chloé Guillaume	Lilian Guiguen		

Absents excusés pouvoirs : 05

Paulette Beurel	Pouvoir à	MA Desaneaux Benoit
Antoine Marteil	Pouvoir à	Y Ruffet
Amélie Rault	Pouvoir à	D Flageul
Timothée Rolland	Pouvoir à	L Guiguen
Jean Baptiste Morin	Pouvoir à	M le Devehat

Le Maire a ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil.
Monsieur Etienne Le Boucher est désigné pour remplir cette fonction.

2026-355 ENEDIS : convention de servitudes pour les ouvrages souterrains Canalisation souterraine – La Ville Es Renaud - ZN 54 et 65

Le Maire de Bréhand
VU les dispositions du CGCT,

Il est exposé la demande suivante :
objet de la demande :
n° RAC BRE 25 011513 22 HTA AVK ENREGY BREHAND
1 canalisation souterraine et accessoires dans une bande de 3 m de large sur une longueur totale d'environ 300 mètres,
bornes et repérages

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE et VALIDE les termes de la convention telle que présentée,
Autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires au bon déroulement de cette affaire.

le 12 octobre 2026

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus.

Yves RUFFET, Maire

MAIRIE DE BRÉHAND Côtes d'Armor